Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : **Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide**

Nom commercial : Fresh'in Green +

Nom INCI : Pentylene Glycol et Methyl Diisopropyl Propionamide

Code MINASOLVE : PFS0030/G

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : Utilisations identifiées pertinentes : ingrédient cosmétique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Minasolve S.A.S.
145, Chemin des Lilas
F-59310 Beuvry-la-Forêt
+33 3 20 64 68 30

E-Mail (Rédacteur FDS) : sds@minakem.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence : +33 3 20 64 68 30 (MINAKEM)
+33 1 45 42 59 59 (INRS - ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

GHS07

Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.

2.2 Éléments d'étiquetage
Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement Danger

Composants déterminants pour l'étiquetage: N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : **Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide**

(suite de la page 1)

Pentane-1,2-diol

Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P301+P312	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/-/ en cas de malaise.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

pas de données disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique : mélanges

Description: Mélange composé des substances indiquées ci-après :

Composants:

CAS: 5343-92-0 EINECS: 226-285-3	Pentane-1,2-diol Eye Dam. 1, H318	50-65%
CAS: 51115-67-4 EINECS: 256-974-4	N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	35-50%

N° d'enregistrement REACH : Pentylene glycol : 01-2119491291-39-0004
Methyl diisopropyl propionamide : 01-2120760168-51-0000

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Enlever les vêtements contaminés, laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide

(suite de la page 2)

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés pas de données disponibles

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires pas de données disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie : CO, NOx.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Porter un vêtement de protection totale.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser les EPI préconisés en section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : **Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide**

(suite de la page 3)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage: Stocker à température ambiante et au sec, dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) pas de données disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition
Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène : Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Protection respiratoire : En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection respiratoire recommandée : filtre respiratoire A.

Protection des mains:

Porter des gants de protection

Matériau des gants (Recommandation) : Gants en néoprène ou nitrile
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Protection des yeux:

Porter des lunettes de sécurité

S'assurer qu'un rince-oeil est disponible à proximité du lieu de manipulation

Protection du corps:

Porter des vêtements de travail protecteurs : chaussures de sécurité, tablier

S'assurer qu'une douche de sécurité est disponible à proximité du lieu de manipulation

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : **Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide**

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur :	Fraîche
Seuil olfactif:	pas de données disponibles
valeur du pH:	pas de données disponibles
Point de fusion/point de congélation:	<-20 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>200 °C
Taux d'évaporation:	pas de données disponibles
Point d'éclair:	pas de données disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	pas de données disponibles
Température de décomposition:	pas de données disponibles
Température d'auto-inflammabilité:	pas de données disponibles
Propriétés explosives:	pas de données disponibles
Limites d'explosion:	pas de données disponibles
Propriétés oxydantes :	pas de données disponibles
Pression de vapeur:	pas de données disponibles
Densité relative à 20 °C:	0,950-0,955 g/cm³
Densité de vapeur:	pas de données disponibles
Solubilité(s)	
eau:	Miscible
les alcools:	Très soluble Ethanol
coefficient de partage: n-octanol/eau:	Pentane-1,2-diol : Log Kow = 0.06 (25°C) N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide : Log Kow = 2.7
Viscosité:	pas de données disponibles
9.2 Autres informations	pas de données disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	pas de données disponibles
10.2 Stabilité chimique	
Conditions à éviter:	pas de données disponibles
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	pas de données disponibles
10.4 Conditions à éviter	pas de données disponibles
10.5 Matières incompatibles:	Bases Oxydants Acides

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : **Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide**

(suite de la page 5)

Réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux: Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie : CO, NOx.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:		
5343-92-0 Pentane-1,2-diol		
Oral	LD50 (statique)	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50 (statique)	>2.000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50/4 h (statique)	>7.015 mg/l (rat)
51115-67-4 N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide		
Oral	LD50	500-1.000 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation:
Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/ irritation oculaire Provoque des lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires: pas de données disponibles

Irritation et corrosivité Peau : Pentane-1,2-diol et N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide
=> Pas d'effet d'irritation.
Yeux : Pentane-1,2-diol et N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide
=> Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.

Sensibilisation Pentane-1,2-diol :
Rat : Non sensibilisant
Homme : RIPT négatif

N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide :
Pas de données disponibles

Toxicité par administration répétée
* Pentane-1,2-diol
Oral NOAEL = 1000 mg/kg/j
Dermal NOAEL = 700 mg/kg/j
* N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide

(suite de la page 6)

NOEL = 5 mg/kg/j

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagénicité sur les cellules germinales
Pentane-1,2-diol et N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide :
=> AMES test négatif

N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide :
Essai in vitro de mutation génique (Cellule de lymphome de souris L5178Y) : Négatif

Cancérogénicité
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction
Pentane-1,2-diol et N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide :
=> Pas d'effets sur la reproduction.
=> Non tératogène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

*
RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	
5343-92-0 Pentane-1,2-diol	
EC50/48h (statique)	>500 mg/l (Daphnia magna)
LC50/96h (statique)	>1.000 mg/l (Zebra fish)

12.2 Persistance et dégradabilité
Pentane-1,2-diol :
Facilement biodégradable, mais pas dans un délai de 10 jours (OCDE 301E)

N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide :
Biodégradabilité prédite : non

12.3 Potentiel de bioaccumulation
Pentane-1,2-diol :
Log Kow = 0.06 (25°C)

N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide :
Log Kow = 2.7

12.4 Mobilité dans le sol
Pentane-1,2-diol :
Koc = 1

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : **Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide**

(suite de la page 7)

Log Koc = 0
=> Adsorption sur phase solide du sol non attendue

N,2,3-trimethyl-2-isopropyl butanamide :
Koc = 348.7 (Prédiction)
Log Koc = 2.542 (Prédiction)

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB pas de données disponibles

12.6 Autres effets néfastes pas de données disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne pas déverser dans la nature, ni à l'égout pour éviter la contamination des eaux
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
Incinération selon la réglementation en vigueur
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	non applicable
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non applicable
14.4 Groupe d'emballage	non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement:	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	pas de données disponibles
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Pas d'autres informations importantes disponibles.

Directive 2012/18/UE Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 31.05.2018 Version n° 3 Révision: 31.05.2018

Identificateur de produit : **Mélange de pentane-1,2-diol et de N,2,3-triméthyl-2-isopropyl butanamide**

(suite de la page 8)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**